



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Points pour information : statistiques du secteur informel**

### **Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel**

#### **Note du Secrétaire général**

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-sixième session\*\*, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre pour information le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel. La Commission est invitée à en prendre note.

---

\* E/CN.3/2006/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4* (E/2005/24), chap. I, sect. B.



## **Rapport du Groupe de Delhi**

1. Le précédent rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2005/10), dans lequel figurait l'objet de la constitution du Groupe, la liste des pays participants, la liste des réunions tenues jusqu'à février 2004 et les sujets qui y avaient été traités, les réalisations du Groupe et les activités prévues, a été présenté à la Commission de statistique à sa trente-sixième session, en mars 2005. Depuis, le Groupe a tenu sa huitième réunion du 29 au 31 mars 2005, à Nadi (Fidji).

2. La huitième réunion a porté sur les questions techniques suivantes :

a) Application du cadre conceptuel de l'emploi informel et de l'économie informelle;

b) Indicateurs relatifs au secteur informel et à l'emploi informel;

c) Mesure des liens entre pauvreté et emploi informel;

d) Programme interrégional de coopération technique pour l'étude du secteur informel et de l'emploi informel;

e) Méthodes de contrôle de la qualité des enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel;

f) Méthodes et questions d'enquête permettant d'identifier les catégories de situation dans la profession et Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev.4.

### **Participants à la huitième réunion**

3. Ont participé à la réunion des représentants des Fidji, de l'Inde et de la Namibie, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO).

### **Résumé des recommandations de la huitième réunion**

4. Les décisions suivantes ont été prises au cours de la huitième réunion :

a) Le Groupe de Delhi a noté que des mesures importantes avaient été prises en matière de mise en œuvre des définitions et du cadre conceptuel des enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel depuis la dernière réunion du Groupe, tenue du 2 au 4 janvier 2004 à New Delhi, notamment les suivantes : i) la décision de la Namibie de réaliser une enquête approfondie sur le secteur informel et d'introduire des questions sur l'emploi informel dans ses enquêtes sur la population active; ii) la décision de l'Inde d'introduire un module sur l'emploi informel dans l'enquête sur la population active réalisée de juillet 2004 à juin 2005; iii) les initiatives des îles Fidji pour estimer la part du secteur informel dans leur économie. Le Groupe a recommandé que plus de pays mènent des actions semblables, que les méthodologies servant à évaluer la contribution du secteur informel au produit intérieur brut (PIB) soient améliorées et que les enseignements tirés de leur utilisation soient répertoriés;

b) Le Groupe a salué l'initiative prise par l'OIT de collecter des données sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel conformément au cadre élaboré à la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail et a encouragé les pays à y concourir;

c) Il s'est réjoui de l'élaboration, à l'échelon international, d'un cadre comprenant l'emploi informel comme indicateur de suivi de la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes et à l'emploi des femmes;

d) Tenant compte des résolutions et directives sur l'emploi dans le secteur informel adoptées par les quinzième et dix-septième Conférences internationales des statisticiens du travail et des diverses recommandations en la matière qu'il a faites à ses précédentes réunions, le Groupe de Delhi a recommandé que ses autres membres et l'OIT élaborent un plan d'exploitation des données et un ensemble d'indicateurs de base fondés sur des enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel, pour examen lors d'une de ses prochaines réunions;

e) Le Groupe a pris note avec intérêt des efforts de Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing pour établir des statistiques sur les revenus du travail indépendant et sur les travailleurs pauvres et a recommandé que les concepts et les méthodes de calcul soient expliqués en détail, vu leur complexité;

f) Il a pris note avec intérêt des études menées par certains pays en vue d'analyser les relations entre la pauvreté et l'emploi dans le secteur informel et recommandé que d'autres pays soient encouragés à en faire autant;

g) Le Groupe a salué l'initiative prise par la CESAP d'élaborer un projet pour renforcer les statistiques de l'emploi dans le secteur informel et s'est engagé à coopérer à sa mise en œuvre;

h) Après examen détaillé, il a pris note du document d'information préparé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (SNA/M2.04/12) sur le traitement du secteur informel dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 (<<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/AEG/papers/m2informalsector.pdf>>). Il a été noté qu'en 2004, la Commission de statistique avait souhaité que la Division de statistique collabore avec le Groupe à la formulation de recommandations sur le secteur informel pour la mise à jour du SCN de 1993. De nombreuses questions soulevées dans le document avaient déjà été traitées par le Groupe et la Conférence internationale des statisticiens du travail;

i) Le Groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport soumis par le Bureau central de statistique kényan sur l'évaluation de la qualité des enquêtes menées sur le secteur informel dans le pays et a noté qu'il existait un consensus général sur le fait que le Groupe devrait tenir une réunion spéciale financée par les organismes donateurs afin de mettre en commun les expériences des pays en matière de contrôle de la qualité des statistiques relatives au secteur et à l'emploi informels;

j) Le Groupe a estimé qu'il importait que les données sur la situation dans la profession soient de qualité afin de réduire les erreurs de couverture dans les enquêtes sur le secteur informel portant à la fois sur les ménages et les entreprises, ainsi que les erreurs de nomenclature dans les études sur l'emploi informel; il a recommandé que l'OIT élabore un module de questions adressées aux ménages sur la situation dans la profession afin qu'il soit mis à l'essai par les pays. Ces questions

viseraient à remplacer la question sur la situation dans la profession reposant sur l'autoclassification des répondants au moyen d'une liste de catégories de réponses prédéfinies, qui est traditionnellement présente dans les enquêtes sur les ménages mais dont l'usage est de plus en plus difficile. Les questions faciliteraient également la classification en sous-catégories des différents types d'emplois informels définis par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail;

k) Le Groupe a pris note des travaux actuellement menés par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales en vue de réviser la CITI et d'en produire la version Rev.4 d'ici à 2007. Estimant que les activités du secteur informel constituent une variable importante dans la classification des activités économiques, le Groupe a recommandé que son président demande que les activités des entreprises du secteur informel soient suffisamment détaillées dans la CITI, Rev.4.

### **Activités prévues**

5. Le programme de travail du Groupe de Delhi comporte les activités suivantes :

a) Identification, définition et mise au point d'un ensemble d'indicateurs du secteur informel et de l'emploi informel, correspondant à l'importance reconnue à l'emploi informel par l'Équipe sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes du Projet objectifs du Millénaire des Nations Unies;

b) Application de la définition des emplois informels des salariés retenue par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail;

c) Définition et mesure des sous-groupes de divers types d'emplois informels par rapport à la situation dans la profession, et élaboration de méthodes et de questions d'enquête permettant de réduire les erreurs de nomenclature de la situation dans la profession quand elle est à la lisière de différentes catégories;

d) Identification des différents types d'emplois informels dans l'agriculture;

e) Mise au point d'une liste de référence pour le contrôle de la qualité des enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel;

f) Poursuite du travail sur la mesure de la part du secteur informel et de l'emploi informel dans le PIB, notamment du travail en cours dans les organisations régionales et internationales;

g) Catégories plus détaillées à recommander pour la mise à jour de la Classification internationale type des professions de 1988, afin de rendre compte d'activités informelles décrites avec précision;

h) Poursuite des travaux théoriques et analytiques sur la mesure des liens entre pauvreté et emploi informel.

**Point de contact**

Secretary

Ministry of Statistics and Programme Implementation

Sardar Patel Bhawan, Sansad Marg, New Delhi 110 001, Inde

Téléphone : 91 11 2373 2150

Télécopie : 91 11 2334 4689/2334 2384

Courrier électronique : <csopiu@nic.in>

Site Web : <<http://www.mospi.nic.in>>

---